



CH-3003 Berne, OFAC

Référence du dossier : 1/18/18-04

Votre référence :

Notre référence : frt

Dossier traité par : Thomas Frei

Tél. +41 31 325 58 20, Fax +41 31 325 93 24, thomas.frei@bazl.admin.ch

Ittigen, le 26. avril 2012

Communications techniques; amendement no 91

Vous trouverez ci-après le dernier amendement des Communications techniques avec un récapitulatif des CT mises à jour. Nous vous saurions gré de mettre à jour votre classeur selon la liste suivante:

Titre	Insérer			Supprimer		
	Numéro	Page	Edition	Numéro	Page	Edition
Liste des Communications Techniques en vigueur	00.040-00	1- 4	26.04.2012	00.040-00	1-4	16.01.2012
Attestation des travaux d'entretien	02.010-40	1-6	26.04.2012	02.010-40	1-5 Annexe 1-2	30.09.1997
Équipement minimal requis pour les vols à vue de nuit	02.050-40	1-4	26.04.2012	02.050-40	1-2	31.01.2004
Inscriptions dans les licences délivrées au personnel préposé à l'entretien des aéronefs	90.001-10	1-13	26.04.2012	90.001-10	1-12	01.12.2004

Nous vous prions d'inscrire l'amendement dans la liste de contrôle des modifications (CT-C 00.000-00).

Toute question relative au présent amendement est à nous adresser par écrit (par e-mail ou courrier).

Avec nos salutations les meilleures.

Christian Hegner, Vice-directeur
Chef division Sécurité technique

Thomas Frei
Section Normalisation, sanctions et registre matricule